NORME INTERNATIONALE

ISO 9144

Première édition
1991-10-01

Valeurs mobilières — Ligne de lecture optique — Position et structure

iTeh STANDARD PREVIEW

Securities — Optical character recognition line — Position and structure

(standards.iteh.ai)

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

Numéro de référence
ISO 9144:1991(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 9144 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 68, *Banque et services financiers liés aux opérations bancaires*, sous-comité SC 4, *Valeurs mobilières*.

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

Les annexes A, B, C et D font partie intégrante de la présente Norme internationale.

© ISO 1991
Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

La lecture optique des titres est une étape importante dans le processus de rationalisation du traitement des valeurs mobilières puisqu'elle a pour résultat de diminuer les coûts de manipulation, d'accélérer le traitement tout en le rendant plus sûr, et donc de faciliter les contrôles. Cependant, la lecture optique ne décharge pas des contrôles habituels d'authenticité.

La définition de l'emplacement et de la structure d'une ligne de Reconnaissance Optique de Caractères (ROC) telle qu'elle est contenue dans la présente Norme internationale doit satisfaire aux exigences d'une lecture tant visuelle qu'automatisée.

Les exigences propres à l'administration des valeurs mobilières, à leur impression et aux techniques de lecture optique sont prises en compte.

Les bénéfices du traitement par ROC ne pourront être atteints que lorsqu'un volume suffisamment élevé de titres lisibles par ROC aura été émis.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

Valeurs mobilières — Ligne de lecture optique — Position et structure

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale a pour but

a) de définir sur les valeurs mobilières (corps des titres, coupons, talons) l'emplacement et les dimensions d'une ou plusieurs zone(s) réservée(s) à l'impression d'une ligne de caractères lisibles par un équipement de ROC;

b) de définir la position de cette ligne dans la (les) zone(s) mentionnée(s) ci-dessus;

c) de définir la structure et le contenu de cette ligne.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La présente Norme internationale s'applique à toutes les sortes de titres imprimés (au porteur comme nominatifs), tels que les obligations, les actions, les certificats, les warrants, les coupons et les talons, qu'ils aient une circulation internationale ou nationale.

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-

Lorsque la présente Norme internationale permet des options, il est recommandé, au niveau national de choisir et de normaliser l'une d'entre elles. Au moment de sa publication, des titres qui ont des lignes ROC non conformes à la présente Norme internationale, existaient déjà, par exemple les eurobonds, les «certificats représentatifs» français. Des exemples sont donnés en annexe A.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 1073-2:1976, *Jeux alphanumériques de caractères pour la reconnaissance optique — Partie 2: Jeu de caractères ROC-B — Formes et cotes de l'image imprimée.*

ISO 1831:1980, *Spécifications d'impression des caractères pour reconnaissance optique.*

ISO 6166:1987, *Valeurs mobilières — Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN).*

ISO 8109:1990, *Banque et services financiers liés aux opérations bancaires — Valeurs mobilières — Format des Eurobonds.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 zone réservée: Zone d'emplacement et de dimensions définis, dans laquelle les informations à lire par ROC sont à imprimer. Cette zone doit toujours être située parallèlement par rapport aux autres textes imprimés sur le document.

3.2 ligne ROC: Il s'agit d'une ligne d'informations destinées à être lues par un lecteur optique de caractères. Elle est divisée en zones d'un ou plusieurs caractères ROC.

3.3 numéro de titre: Numéro qui identifie un document spécifique de toute émission de valeurs mobilières. Cette définition s'étend aux «certificats» ou aux «reçus» transférables ou négociables représentant les titres considérés.

3.4 désignation de série: La désignation de série différencie des tranches d'une même émission (exemple: par tirage au sort des remboursements).

3.5 longueur de zone par défaut: Longueur de zone si cette longueur n'est pas définie au niveau national.

4 Caractéristiques du papier

La présente Norme internationale suppose que les spécifications du papier du titre sont conformes à l'ISO 1831 à l'exception des références aux filigranes.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

5 Spécifications d'impression de la ligne ROC (voir annexe B)

5.1 Dimensions

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

5.1.1 La zone réservée doit avoir une hauteur de 9 mm exactement.

5.1.2 La zone réservée doit avoir une largeur minimum de 95 mm (pour la largeur maximum, voir 5.2.2).

5.2 Emplacement de la (des) zone(s) réservée(s) sur le corps du titre

5.2.1 La médiane horizontale de la (des) zone(s) réservée(s) doit se trouver exactement à 23,5 mm ou à 34,5 mm du bord supérieur et/ou à 7,5 mm du bord inférieur du corps du titre.

5.2.2 Le bord droit de la zone réservée doit se trouver exactement à 5 mm ou à 25 mm du bord droit du corps du titre. Le bord gauche de la zone réservée doit se trouver à 5 mm ou plus du bord gauche du corps du titre.

5.3 Emplacement de la zone réservée sur les coupons

5.3.1 La médiane horizontale de la zone réservée doit se trouver exactement à 7,5 mm du bord inférieur du coupon.

5.3.2 Le bord droit de la zone réservée doit se trouver exactement à 5 mm du bord droit du coupon. Le bord gauche de la zone réservée doit se trouver exactement à 5 mm du bord gauche du coupon.

5.4 Impression de fond dans la (les) zone(s) réservée(s)

L'impression de fond de la (les) zone(s) réservée(s) doit être blanche ou teintée d'une couleur suffisamment pâle; pour plus d'explications, voir 5.4 et l'annexe B de l'ISO 1831.

6 Spécifications d'impression de la ligne ROC

6.1 Caractères à utiliser

Conformément à l'annexe C de la présente Norme internationale, seuls peuvent être utilisés les 47 caractères ROC-B, taille 1, tels que définis dans l'ISO 1073-2:1976, 5.2, sous-ensembles 2 et 3.6, avec leurs tableaux respectifs.

Pour des raisons techniques, il est recommandé d'éviter l'usage des caractères «point» et «virgule» ainsi que les lettres I, O et Q.

6.2 Ligne ROC et caractères

La ligne ROC doit être centrée horizontalement sur la médiane de la zone réservée.

6.2.1 La ligne ROC doit être cadrée à droite.

6.2.2 Les caractères ROC doivent être imprimés avec un pas constant de 10 caractères par pouce (25,4 mm). Les caractères imprimés doivent avoir une tolérance d'impression d'amplitude X (voir l'ISO 1831:1980, 5.2 et tableau 2). Pour les autres spécifications relatives à la qualité d'impression (qualité de l'image imprimée, inclinaison des caractères, espacement des caractères et alignement à l'intérieur d'une ligne), voir l'ISO 1831:1980, articles 5 et 6 et annexes B, C et D.

7 Structure des lignes ROC

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La structure des lignes est illustrée dans l'annexe D.

7.1 Types

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

Il peut y avoir deux types de ligne optique:

— la Ligne d'Identification du Titre (LIT) qui est obligatoire et qui contient les informations nécessaires pour identifier le titre;

— la Ligne Auxiliaire d'Information (LAI) qui est optionnelle et contient des informations supplémentaires.

La LIT et la LAI peuvent être placées respectivement dans la zone réservée supérieure et dans la zone réservée inférieure. Alternativement, la LIT et la LAI peuvent être placées consécutivement dans la même zone réservée (LAI suivie de LIT).

7.2 Règles générales de structure de la LIT et la LAI

7.2.1 Les zones doivent être séparées soit par un espace, soit par un signe «+». Une seule méthode peut être utilisée au niveau national. Aucun autre caractère ne peut être utilisé comme séparateur de zone.

7.2.2 La longueur des zones doit être normalisée au niveau national. Lorsqu'il n'existe pas de norme nationale, des longueurs de zones par défaut, telles que spécifiées en 7.3, doivent être appliquées.

7.2.3 À l'intérieur de chaque zone, les caractères d'information doivent être cadrés à droite et les positions non utilisées doivent être remplies de zéros.

7.2.4 Les zones non utilisées doivent comporter au moins un zéro.

7.3 Ligne d'Identification du Titre (LIT)

La LIT comporte toujours 37 caractères (séparateurs de zones compris) et est composée de 6 zones se présentant de gauche à droite de la façon suivante:

7.3.1 Un espace au minimum.

L'espace précédant la première zone peut être remplacé par le signe «<».

7.3.2 Zone un: Code spécial.

— Format: Longueur fixe, un caractère alphanumérique.

— Contenu: Peut être défini au niveau national; par exemple un chiffre clé.

NOTE 1 Voir également l'annexe A.

7.3.3 En espace ou le signe «+».

7.3.4 Zone deux: Type du document ou numéro de coupon.

— Format: Longuement fixe, deux caractères alphanumériques.

— Contenu: Les codes suivants doivent être utilisés:

a) Pour les coupons: «01» à «99»

b) Pour les corps des titres: «00» (zéro zéro)

c) Pour les talons: «TT»

d) Pour les warrants: «W0» (W zéro)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

NOTE 2 Voir également l'annexe A.

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

7.3.5 Un espace ou le signe «+».

7.3.6 Zone trois: Unité de comptabilisation du titre ou valeur du coupon.

— Format: Longueur variable; chiffres, plus les lettres H, K, M et/ou V, le cas échéant.

Longueur par défaut: 6 caractères.

— Contenu:

a) Unité de comptabilisation du titre: Valeur nominale exprimée en termes, soit de montant nominal, soit de nombre d'actions/unités représenté par le titre matériel de valeurs mobilières.

b) Valeur du coupon: Montant brut payable sur présentation du coupon. Dans ce cas, le premier caractère de la zone doit être un «V».

— Si la longueur de la zone est insuffisante, les codes définis ci-dessous doivent être utilisés à la suite des chiffres:

«H» pour les centaines

«K» pour les milliers

«M» pour les millions

7.3.7 Un espace ou le signe «+».

7.3.8 Zone quatre: Numéro International d'Identification des Valeurs Mobilières (ISIN).

— Format: Longueur fixe, 12 caractères alphanumériques.

Pour les titres qui n'ont pas de circulation internationale, le numéro national d'identification peut être utilisé; dans ce cas, la longueur de zone ne peut excéder 9 caractères.

7.3.9 Un espace ou le signe «+».

7.3.10 Zone cinq: Désignation de séries.

— Format: Longueur variable, caractères alphanumériques.

Longueur par défaut: 2 caractères.

7.3.11 Un espace ou le signe «+».

7.3.12 Zone six: Numéro de titre.

— Format: Longueur variable, caractères alphanumériques.

Longueur par défaut: 7 caractères.

7.3.13 Un espace, qui doit être remplacé par le signe «>» si le signe «<» a été utilisé (voir 7.3.1).

7.4 Ligne Auxiliaire d'Information

iTeh STANDARD PREVIEW

La LAI peut être composée d'un nombre variable de caractères et de zones.

(standards.iteh.ai)

La LAI doit être précédée d'un espace au minimum et commencer par le signe «<»; elle doit se terminer par le signe «>».

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

8 Exemples de lignes ROC

8.1 Titre au porteur de 5 actions ordinaires PETROFINA S.A. (Belgique)

a) LIT sur le corps du titre:

```
0 00 000005 BE0003441467 0 06799461
1  2    3         4      5     6      (n° de zone)
```

b) LIT sur le coupon n° 83:

```
0 83 000005 BE0003441467 0 06799461
1  2    3         4      5     6      (n° de zone)
```

8.2 Titre au porteur d'une obligation de 1 000 000 LUF de l'emprunt réservé PARBEL FINANCE N.V. 10 % 1985-1991

a) LIT sur le corps du titre (longueur par défaut):

```
0 00 00001M LU0002035052 00 0000130
1  2    3         4      5     6      (n° de zone)
```

b) LIT sur le coupon n° 6 (longueur par défaut):

```
0 06 00001M LU0002035052 00 0000130
1  2    3         4      5     6      (n° de zone)
```

8.3 Titre au porteur d'une action «B» SIBRA HOLDING S.A. (Suisse)

a) LIT sur le corps du titre (norme suisse):

```
1 00 0000001 CH0002313911 B 0123456
1  2    3          4      5    6      (n° de zone)
```

b) LIT sur le coupon n° 18 (norme suisse):

```
1 18 0000001 CH0002313911 B 0123456
1  2    3          4      5    6      (n° de zone)
```

8.4 Certificat nominatif de 110 actions CRÉDIT SUISSE (Suisse)

a) LIT sur le corps du titre (norme suisse):

```
0 00 0000110 CH0001333670 00 039371
1  2    3          4      5    6      (n° de zone)
```

b) LAI sur le corps du titre (norme suisse):

```
<00026032 005389 1 00000110 039371>
     1       2   3    4        5      (n° de zone)
```

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

8.5 Warrant «A» de l'emprunt obligatoire en CHF OERLIKON BUHRLE HOLDING AG 2 3/4 % 1986-1996

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6e8a67eb1/iso-9144-1991

LIT sur le warrant (norme suisse):

```
1 WO 0000001 CH0002153549 0A 000501
1  2    3          4      5    6      (n° de zone)
```

Annexe A
(normative)

Lignes ROC existantes

A.1 Eurobonds (Recommandations de l'Association Internationale des Négociants en Eurobonds — A.I.B.D. — d'avril 1892) et titres hollandais

A.1.1 La ligne ROC

La ligne ROC est proche de la ligne ISO (voir l'ISO 8109).

Elle diffère en deux points:

— la zone n° 1 (code spécial) n'existe ni sur les corps de titres ni sur les coupons;

— la zone n° 2 (type de document ou numéro du coupon) n'existe pas sur les corps de titres.

Les autres zones sont imprimées dans le même ordre avec une longueur fixe et sont séparées par un espace. Le répertoire de caractères utilisé est le ROC-B.

A.1.2 Exemples

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

a) Titre au porteur d'une obligation de 1 000 AUD de l'emprunt obligatoire 13 %, 1985-1988, AUSTRALIAN INDUSTRY DEVELOPMENT CORP.

— Ligne ROC sur le corps du titre:

ISO 9144:1991
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/706a4cd2-e33d-4aca-aad9-8bc6a8a67eb1/iso-9144-1991

```
0001000 GB0000649433 00 006318
   3          4       5    6        (n° de zone)
```

— Ligne ROC sur le coupon n° 3:

```
03 0001000 GB0000649433 00 006318
 2    3          4       5    6     (n° de zone)
```

b) Titre au porteur d'un WARRANT PHILIPS émis en 1984 pour souscrire à 1 000 actions ordinaires de la N.V. Gemeenschappelijk Bezit van Aandelen Philips Gleilampenfabrieken.

— Ligne ROC:

```
0001000 NL0000492205 FF 007001
   3          4       5    6        (n° de zone)
```

A.2 «Certificats représentatifs» (CR) de titres français

A.2.1 La structure de la ligne ROC

La structure de la ligne ROC est la suivante:

a) Zone un: Type du document et disposition des zones

Format: Longueur fixe de 4 caractères.